

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 15 Décembre 2020

Compte-tenu du contexte particulier lié à la crise sanitaire, cette séance se déroule exceptionnellement dans la Salle Polyvalente, située Allée de la Liberté à DONZAC, dans le respect des règles sanitaires en vigueur.

PRÉSENTS : Mmes Mrs. TERRENNE JP.- DROUET F.- FERDINAND R.- GAILLARD E.- GALEY J.- GAUTHIER J.- JACOB P.- LABROSSE JF.- LACAN S.- LARROSE P.- MULLER J.- SAVOY N.- SOPETTI JM.- VRECH S.

ABSENT et EXCUSÉ : Monsieur ANTERRIEU Thierry

Secrétaire de séance : Monsieur SOPETTI Jean-Marc

- PROPOSITIONS DES DIFFÉRENTS SCÉNARIOS DE VENTES DES LOTS DU LOTISSEMENT LA CHAPELLE

Monsieur Julien GALEY rend compte du travail fourni par la Commission Finances qui a élaboré plusieurs scénarios proposant différents prix de vente pour les lots du futur lotissement la Chapelle.

Ce travail reste à affiner, notamment pour ce qui concerne l'impact de la TVA sur les prix de vente.

A ce sujet, Monsieur GALEY précise que la Commission Finances rencontrera prochainement Monsieur AILHAS, le Trésorier de Valence d'Agen.

Les prix de vente des lots pourront être définitivement bloqués dès le début de l'année 2021.

Monsieur le Maire précise que l'opération immobilière du lotissement la Chapelle doit être considérée comme un investissement à long terme permettant l'augmentation significative de la population.

- PROPOSITION D'ACQUISITION DU TERRAIN DE MONSIEUR LARROSE JACQUES.

Monsieur le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de l'opportunité pour la Commune de se porter acquéreur de la parcelle A468 appartenant à Monsieur LARROSE Jacques, d'une contenance de 5320 m², dans l'optique d'agrandir le lotissement communal actuel, et de proposer une offre immobilière complémentaire.

Monsieur le Maire précise que cette parcelle dépend de la zone U2 du PLU (zone urbaine), pour laquelle les opérations de lotissement sont autorisées.

Monsieur le Maire souligne la pertinence de l'acquisition de cette parcelle, du fait de sa situation géographique, au cœur du lotissement communal actuel, en cours de réalisation (Permis d'Aménager n°8204919DR003 du 05.12.2019). Il précise que l'aménagement de cette parcelle fera l'objet d'un nouveau permis d'aménager.

D'autre part, Monsieur le Maire expose que les travaux de viabilisation de ces nouveaux lots permettront de réaliser une économie d'échelle conséquente et ainsi réduire l'impact financier de l'opération d'ensemble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal s'entend pour fixer le prix d'achat de cette parcelle à 100 000 €.

Approuvé à l'unanimité

- PRISE DE CONTACT AVEC LA S.A. TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE

Monsieur le Maire informe avoir pris contact avec la S.A. TOIT FAMILIAL DE GASCOGNE afin d'étudier des propositions de constructions d'un parc locatif d'une dizaine de logements, ainsi que 2 lots qui seraient proposés au PSLA (Prêt Social à la Location-Accession).

Monsieur le Maire précise que l'accent sera mis sur la qualité des logements, sur la gestion du voisinage et du vivre ensemble. Il précise également que ce parc locatif sera aménagé en tenant compte de la proximité du lotissement La Grange.

- DÉLIBÉRATION SUR LA CLOTURE DU BUDGET ASSAINISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2020.

Le Conseil Communautaire a délibéré en date du 5 octobre 2020 pour acter le transfert de la compétence assainissement collectif des eaux usées à la Communauté de Communes des Deux Rives, à compter du 1er Janvier 2021.

La Communauté de Communes des Deux Rives a constitué un SPIC (Service Public Industriel et Commercial) dont le conseil d'exploitation, formé d'élus et de représentants des usagers, doit assurer la gestion de cette compétence.

La mise en place de ce service public induit le transfert des charges financières, patrimoniales, ainsi que les charges du personnel communal affecté à l'assainissement (ou la mise à disposition partielle). Monsieur le Maire précise qu'une convention sera signée pour formaliser les conditions de mise à disposition de l'agent concerné.

Monsieur le Maire informe qu'il convient donc de clôturer le budget annexe assainissement dont la commune dispose, au 31 décembre 2020.

Approuvé à l'unanimité

- POINT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2021.

Monsieur le Maire fait part des différentes opérations en investissement qui seront proposées au vote du budget 2021.

Les axes majeurs sont :

- La Réfection de la façade de la Résidence Belleperche (démolition du balcon)
- Les travaux d'aménagement de la Maison SAZY
- L'étude de la mise en place de la vidéo-protection
- L'étude hydraulique du réseau pluvial permettant d'élaborer un Schéma Directeur des Eaux Pluviales. (Financement possible de l'Agence de l'Eau).
- L'élargissement du Chemin de Rasse
- La reprise des caniveaux Route du Port (devant l'ancien garage LARROSE)
- Les travaux de finition du Foirail
- ...

- QUESTIONS DIVERSES

Commission Culture : Madame Sylvie LACAN rend compte de la rencontre avec Annabelle COUTY, présidente de l'Association Arts et Culture en 82 (ancien ADDA 82), dont le rôle est de promouvoir la culture et les arts dans le département.

Proposition d'accompagnement pour la mise en place d'une politique culture sur la commune, recherche de subventions, proposition de spectacles pour la journée du patrimoine, sollicitations des artistes,...

Volonté d'accompagner la collectivité pour faire vivre la future Salle Multi-Activités.

Médiathèque : Evolution du service durant la période de confinement :

- Mise en place d'un « Drive » les Mercredis après-midi et samedi matin. (Prêt de livres à la demande)
- Portage à domicile pour les personnes isolées.
- Mise en place d'une page facebook

Depuis le déconfinement : Réouverture de la Médiathèque au public et aux scolaires.

Propositions d'animation pour « La Nuit de la Lecture ».

Colis de Noël : Organisation d'une distribution au domicile des aînés, assurée par Madame Régine FERDINAND et les agents du service technique.

Gouter de Noël pour les Ecoliers: Organisé par l'APE, distribution de gouter individuel et de cadeaux offerts par la Communauté de Communes des Deux Rives.

Vœux de la Municipalité : Annulés en raison de la crise sanitaire.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23h00

Le Maire,

Jean-Paul TERRENNE